

## INTERVIEW :

### Dr Edith Gatbois HAD Pôle Enfants AHPH et Dr Elisabeth Balladur HAD Pôle Adultes AHPH



#### ❖ **Quels types de patients douloureux prenez-vous en charge et quels sont les critères d'admission ?**

Nous accueillons en HAD des personnes, de la naissance aux personnes âgées en fin de vie, présentant une ou plusieurs pathologies qui nécessitent des soins de niveau hospitalier organisables au domicile.

Les enfants peuvent recevoir des soins douloureux (effraction cutanée, pansement de plaies complexes, mise en place de sonde naso gastrique, ...) mais peuvent aussi ressentir des douleurs liées à leur pathologie (cancer, leucémie, maladies neurologiques dégénératives, ...).

Les adultes sont souvent porteurs de maladies chroniques (diabète, maladie neurologique dégénérative, insuffisance d'organe) ou de cancer (près de 50% des patients adulte hors obstétrique). Près de la moitié des patients ont plus de 75 ans. Plus d'un tiers est suivi pour une plaie chronique ou post chirurgicale.

#### ❖ **Quelles sont vos principes de prise en charge de la douleur (procédures, outils, protocoles...) ?**

Comme tout établissement de santé nous avons défini une politique de prise en charge de la douleur au sein du CLUD que nous diffusons à l'ensemble des équipes via les infirmières référentes douleurs.

Nous suivons des protocoles de prises en charge de la douleur spécifiques (MEOPA, solutions sucrées et anesthésiques topiques en pédiatrie, cathéters périnerveux, utilisation des morphiniques, protocole Narcan ...).

L'ensemble des recommandations figure dans un livret douleur facilement accessible pour les soignants. Nous avons également participé à l'élaboration du livret douleur régional en lien avec la RESPALIF.

#### ❖ **Vous utilisez le MEOPA dans le cadre de l'HAD, pouvez-vous nous expliquer quelle procédure vous respectez ?**

Nous assurons la mise à disposition du gaz par un circuit du médicament géré par notre pharmacie qui permet la mise à disposition directe au domicile du patient.

Les soignants de l'HAD sont formés à l'administration de MEOPA au sein de l'HAD.

L'administration se fait selon le protocole que nous avons élaboré. L'administration peut être débutée directement à domicile sans présence d'un médecin.

#### ❖ **Qu'attendez-vous de la collaboration avec les professionnels du réseau Lutter contre la douleur ?**

Un partenariat : l'HAD collabore au quotidien avec les professionnels libéraux et souhaite renforcer ses partenariats en particulier autour des patients ayant une trajectoire de soins complexe. Le maintien des professionnels libéraux dans le temps du parcours HAD nous paraît essentiel.

L'HAD peut permettre à certains patients de rester au domicile alors que leur état de santé se complexifie et nécessite une continuité 24h/24, une intensité importante de soin ou une technicité particulière. L'HAD peut apporter son expertise au médecin traitant qui reste le pilote de la prise en charge médicale pour les patients adultes.